

**VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE**  
**Délibération du Conseil municipal n° 2026-04-047**  
**Séance du 29 avril 2026**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel signé avec la société VINCI FACILITIES Occitanie Méditerranée – CEGELEC Maintenance Tertiaire Sud Est**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	2	3

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

VOTE	Contre : 0
Unanimité	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 23 avril 2026.

**Conseillers municipaux présents :** Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Margaux BERGONZI, Jean-Louis MORELLI, Olivier ROUX, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Chantal LEPREVOST, Anthony LACONI, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Sylvie EVENOU, Jean-Louis FOUSSAT, Christine MUCCIO, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Ludivine COSTA procuration à G. CALLEJON, Huguette LEVEQUE procuration à P. LIANES

**Conseillers municipaux absents :** Jade SICARD, Jean-Pierre NAVARRO, Maxime COUSTON

**Secrétaire de séance :** Christine DEY

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel signé avec la société VINCI FACILITIES Occitanie Méditerranée – CEGELEC Maintenance Tertiaire Sud Est**

Vu l'article le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant la reconstruction de l'EHPAD Le Bosquet, et les désordres et dysfonctionnements qui ont résulté de l'attribution du lot n° 9 relatif à Electricité courants forts - courants faibles – système de sécurité attribué à la société VINCI FACILITIES Occitanie Méditerranée CEGELEC Maintenance Tertiaire Sud Est pour un montant total de 744 771,34 € TTC ;

Vu le protocole transactionnel d'accord signé entre le CCAS de Bagnols-sur-Cèze et la société SAS Vinci Facilities Occitanie Méditerranée – CEGELEC Maintenance Tertiaire Sud Est en date du 19 mars 2026, visant à solder cette situation ;

Vu la délibération n°2/12-03-2026 du Conseil d'administration du CCAS de Bagnols-sur-Cèze en date du 12 mars 2026 approuvant ledit protocole ;

Vu les dispositions dudit protocole qui prévoit l'engagement d'une somme de 162 000 € TTC en faveur de la société VINCI FACILITIES Occitanie Méditerranée CEGELEC Maintenance Tertiaire Sud Est ;

Vu la situation financière du CCAS, ne permettant pas de faire face au paiement de cette somme ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

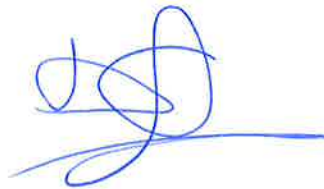
- **ATTRIBUE** au CCAS de la commune de Bagnols-sur-Cèze, une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 162 000 € ;
- **PRECISE** que les crédits seront positionnés au chapitre 204, nature 20422, fonction 4201.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2026

Le Maire,  
Madame Pascale BORDES



La secrétaire de séance,  
Madame Christine DEY



*La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*